

Sainte-Thérèse, le 23 mars 2016

PAR COURRIEL :

Objet : Demande d'accès à l'information concernant le lot 5 254 803 à Mont-Laurier
V/Réf : 636392

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 3 mars dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en annexe les documents visés par votre demande. Il s'agit de :

1. Rapport d'inspection du 16 et 17 août 2005, 9 pages
2. Avis d'infraction du 19 août 2005, 2 pages
3. Avis du 17 novembre 2005, 2 pages
4. Certificat d'autorisation du 4 décembre 2012, 2 pages
5. Rapport d'inspection du 26 août 2014, 8 pages

Vous noterez que dans ces documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Elena Ciocoiu
Répondante de la Loi sur
l'accès aux documents

p.j. (26 pages)

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7430-15-01-01922-00

DATE DE RÉDACTION : 2005-08-23

1. IDENTIFICATION

. DATE D'INSPECTION : 2005-08-16 et 17 - ARRIVÉE : 10 :31
- DÉPART : 11 :20

. INSPECTEUR /INSPECTRICE : Guillaume Potvin

. ACCOMPAGNÉ DE: N/A

. LIEU INSPECTÉ

**Remblai dans le littoral de cours d'eau
Terrain vacant à vocation commerciale**
Intersection Albiny-Paquette et rue Du Moulin.
Lots 3048777, 3048776, 3048778 et 3049985
cadastre révisé du Québec.

. ADRESSE POSTALE (si différente)

Gestion Laurent Lavoie ltée.
690, Place Rollin
L'Île-Bizard (Québec)
H9C 2A3

Gestion Laurent Lavoie ltée

. PLAIGNANT(E): Rencontré oui [] non [X] TÉLÉPHONE

NOM/ADRESSE

Pétition de 135 noms déposée avec une lettre signée par M. 53-54 au nom de l'Association
des contribuables de Mont-Laurier et des environs.

NOM/FONCTION

TÉLÉPHONE

. PERSONNE(S)

RENCONTRÉE(S): 23-24 arpenteurs pour la firme 23-24

. PIÈCE(S) ANNEXÉE(S): PHOTO(S) CROQUIS PLAN(S) CARTE(S)

Nombre: [X] 7 [X] 3 [] []

ÉCHANTILLONS

[] [] [] [] [] []
EAU AIR SOL FLORE FAUNE DÉCHETS

- AUTRE(S) [X]

PRÉCISEZ Annexe 1 : Caractéristique et description des coordonnées gps prélevées.

- BUT(S): Vérifier le respect des lois et règlements appliqués par le MDDEP. Suite à la visite du 12 juillet 2005 ainsi qu'à l'avis du 20 juillet 2005 où nous demandions l'arrêt des travaux de remblayage dans ce secteur, effectuer une inspection pour tenter de constater le dépôt d'agrégats dans le milieu humide ouvert sur un cours d'eau affluent au ruisseau Villemaire. Vérifier s'il y a eu d'autres travaux puisqu'on me signale le 10 août 2005 que des machineries passent dans le bas du talus de remblai c'est-à-dire dans la végétation hydrophyte (carex).

Intervenant: _____
Lieu d'intervention: _____
Demande: _____
Intervention: 30024/1766

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7430-15-01-01922-00

DATE DE RÉDACTION :

2005-08-23

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Inspection;

Il n'y a pas de machineries sur les lieux, pas d'activités à l'exception d'une camionnette blanche. L'homme dans le véhicule se présente comme étant M. 23-24 qui travaille pour la firme 23-24. Quand je lui demande s'il a été mandaté par la compagnie Gestion Laurent Lavoie Ltée pour effectuer l'arpentage, il me répond qu'il n'en sait rien. Tout ce qu'il sait, c'est que son patron l'a envoyé à cet endroit pour effectuer l'arpentage du terrain. Il était là hier le 15 août et il devrait avoir terminé demain. Je lui dresse les grandes lignes de ma présence sur les lieux et je procède à mes mesures de terrains. Je note la présence de petits drapeaux orange au sol. Je prélève des coordonnées gps Nad 1983 18T UTM à partir du haut du remblai. À chaque mesure je note la distance du haut du remblai par rapport au boul. Albiny-Paquette. Les résultats de cette investigation sont précisés dans les trois croquis effectués à partir de cartes ArcView. J'ai mis à l'annexe 1 de ce rapport les caractéristiques des points gps prélevés.

À partir du boul. A-Paquette, la zone de remblai fait en moyenne 116 mètres en direction sud. La longueur est-ouest est de 290 mètres pour une superficie moyenne de 33, 640 mètres carrés. La pente qui donne sur le littoral d'un cours d'eau est forte et non stabilisée. Il n'y a aucune végétation terrestre entre le bas du remblai et la zone humide. Je note des traces du passage de machineries lourdes dans le milieu humide ce qui a occasionné la destruction de la végétation dominée par du carex, des quenouilles, des osmondes. Une aulnaie ceinture le site. Je note la présence d'un filet d'eau à faible débit qui sort de sous le remblai pour se rendre de façon imprécise dans la zone dévastée par le passage des machineries. Il s'agirait d'une source souterraine qui devait aller rejoindre l'autre cours d'eau qui passe sous le chemin du Moulin et qui prends sa source derrière la fromagerie Saputo de l'autre côté du boul. Albiny-Paquette (photo no. 7). L'accès au haut du remblai est limitée par la présence de blocs de bétons aux entrées mais comme la chaîne de trottoir a une hauteur moyenne d'environ 10 centimètres un véhicule de type 4X4 pourrait passer. Il est clair que le passage de machineries dans le littoral du cours d'eau a été effectué après ma visite du 12 juillet 2005 (pas de rapport rédigé pour cette intervention).

3. CONCLUSION

Il y a infraction;

À l'article 22, 2^{ème} alinéa de la Loi sur la qualité de l'environnement pour avoir effectué une activité dans le littoral d'un cours d'eau (milieu humide ouvert sur un cours d'eau) sans avoir obtenu au préalable un certificat d'autorisation.

Le passage de machineries dans le littoral du cours d'eau n'a toutefois pas été constaté mais il est clair que ces travaux ont été effectués après le 12 juillet 2005.

Dans notre avis du 20 juillet 2005, nous demandions qu'un arpentage du terrain soit effectué. Un arpenteur était présent lors de l'inspection. En attente des intentions de la compagnie propriétaire.

4. RECOMMANDATION(S)

Transmettre un avis d'infraction (daté du 19 août 2005). Demander l'arrêt de toute activités à cet endroit. Demander un plan de la démarche effectuée pour corriger la situation et ce, avant le 1^{er} septembre 2005.

5. VÉRIFICATION

- RÉDIGÉ PAR : Guillaume Potvin TPE

2005-08-23

- VÉRIFIÉ PAR: Jacques Hallé, coordonnateur

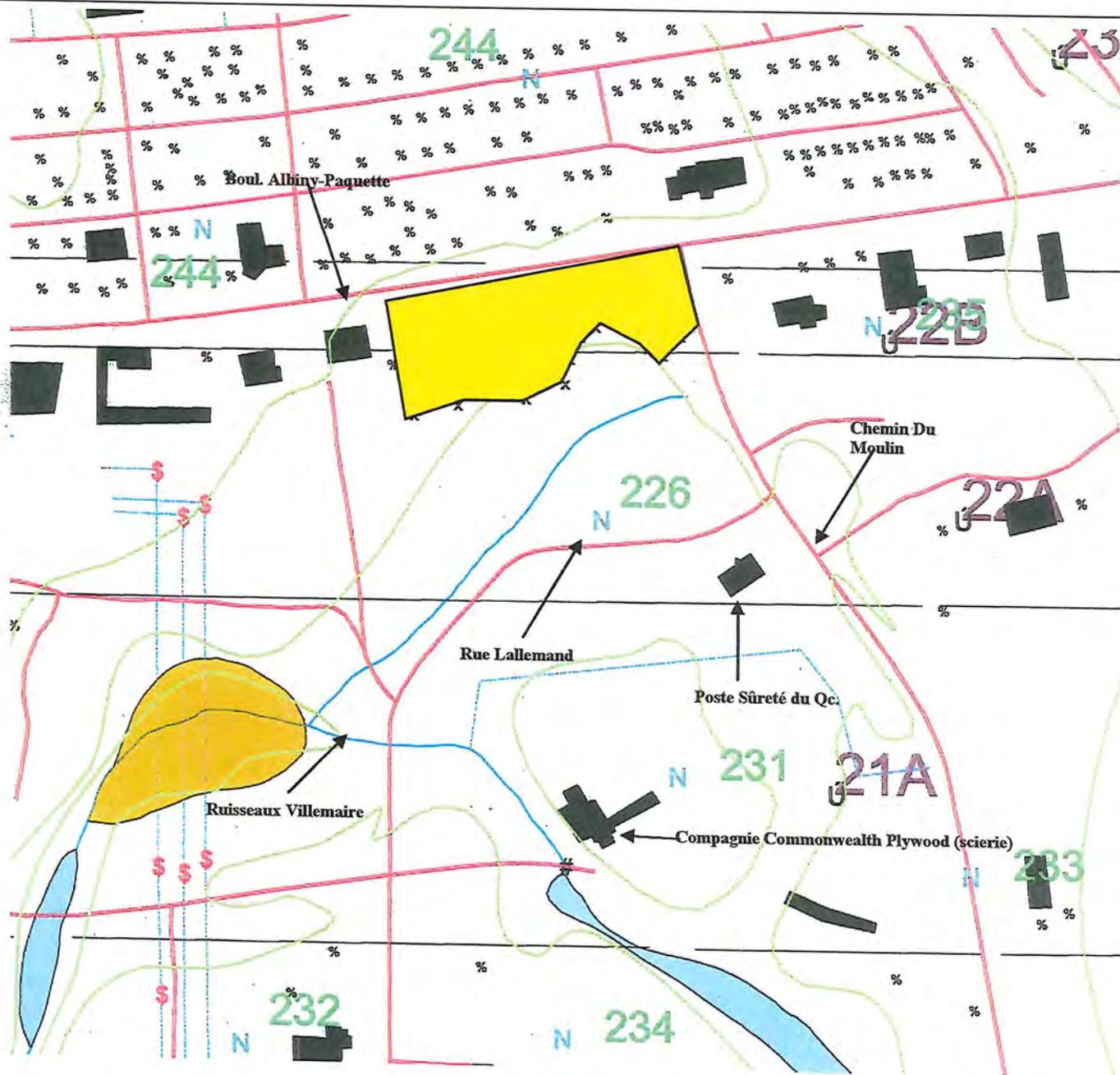
COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR:

Page 2 de 2

CROQUIS NO. 1

Localisation générale des lieux et du remblai.

Inspection du 16 et 17 août 2005
Gestion Laurent Lavoie ltée.



 = Zone de remblai

Direction régionale de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides.

MONTAGE PHOTOGRAPHIQUE DE L'INSPECTION

Localisation : Intersection chemin du Moulin et Albiny-Paquette, lots 3048777, 3048776, 3048778 et 3049985 cadastre révisé du Québec à Mont-Laurier (Québec)
Intervenant : Gestion Laurent Lavoie ltée.
Date : 16 août 2005
N/RÉF : 7430-15-01-01922-00
Photographe: Guillaume Potvin, TPE



Photo no. 5: Toujours à partir du bas du remblai. Je n'observe aucune transition de plantes terrestres entre le bas du remblai et la végétation typique de milieux humides tel le carex. La flèche rouge montre la longueur totale du remblai soit; 290 mètres.

PHOTOGRAPHIE DE L'INSPECTION

Localisation : Intersection chemin du Moulin et Albiny-Paquette, lots 3048777, 3048776, 3048778 et 3049985 cadastre révisé du Québec à Mont-Laurier (Québec)

Intervenant : Gestion Laurent Lavoie Itée.

Date : 16 août 2005

N/RÉF : 7430-15-01-01922-00

Photographe: Guillaume Potvin, TPE



Photo no. 6: Photo prise en contre-plongée à partir du haut du remblai. Un cours d'eau souterrain sort de sous le remblai sans présence de ponceau. L'eau va se perdre dans le milieu perturbé par le passage de machineries.



Photo no. 7 : Vue d'un autre cours d'eau permanent qui prend sa source jusque derrière la Fromagerie Saputo de l'autre côté du boul. Albiny-Paquette. Cours d'eau affluent au ruisseau Villemaire. Le remblai se trouve à gauche de la photo. Derrière le camion, le chemin Du Moulin.

Direction régionale de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides.

MONTAGE PHOTOGRAPHIQUE DE L'INSPECTION

Localisation : Intersection chemin du Moulin et Albiny-Paquette, lots 3048777, 3048776, 3048778 et 3049985 cadastre révisé du Québec à Mont-Laurier (Québec)
Intervenant : Gestion Laurent Lavoie Itée.
Date : 16 août 2005
N/RÉF : 7430-15-01-01922-00
Photographe: Guillaume Potvin, TPE



Photo no. 4: Le chemin Lallemand se trouve à gauche de la photo. Je suis au niveau du milieu humide. Malgré les grandes périodes de sécheresses de l'été 2005, je note la présence d'eau. Flèche orange : Des petits drapeaux orange sont plantés dans le sol comme repère par l'entrepreneur. La flèche jaune montre le lit original d'un cours d'eau qui serpente le site. Ce cours d'eau va ensuite longer le chemin Lallemand à gauche. Au loin à droite le remblai effectué à des fins commerciales.

Direction régionale de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides.

MONTAGE PHOTOGRAPHIQUE DE L'INSPECTION

Localisation : Intersection chemin du Moulin et Albiny-Paquette, lots 3048777, 3048776, 3048778 et 3049985 cadastre révisé du Québec à Mont-Laurier (Québec)
Intervenant : Gestion Laurent Lavoie ltée.
Date : 16 août 2005
N/RÉF : 7430-15-01-01922-00
Photographe: Guillaume Potvin, TPE

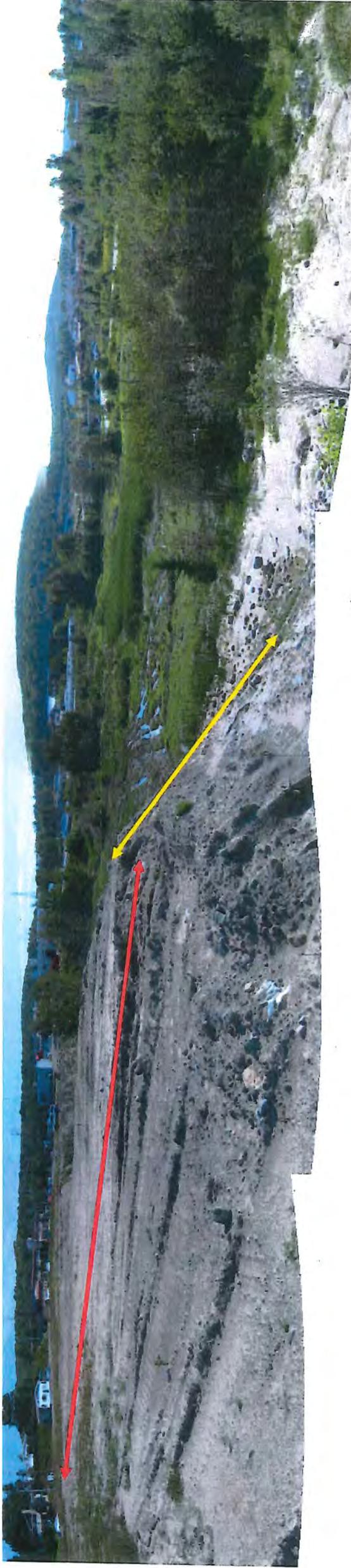


Photo no. 1: Vue générale du remblai en direction du chemin du Moulin. À gauche il s'agit du boul. Albiny-Paquette. La flèche jaune montre la forte pente du remblai qui avance vers le milieu humide. La flèche rouge montre la distance moyenne du remblai soit; 100 mètres à partir du boul. A-Paquette jusqu'en haut du remblai.

Direction régionale de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides.

MONTAGE PHOTOGRAPHIQUE DE L'INSPECTION

Localisation : Intersection chemin du Moulin et Albiny-Paquette, lots 3048777, 3048776, 3048778 et 3049985 cadastre révisé du Québec à Mont-Laurier (Québec)
Intervenant : Gestion Laurent Lavoie ltée.
Date : 16 août 2005
N/RÉF : 7430-15-01-01922-00
Photographe: Guillaume Potvin, TPE

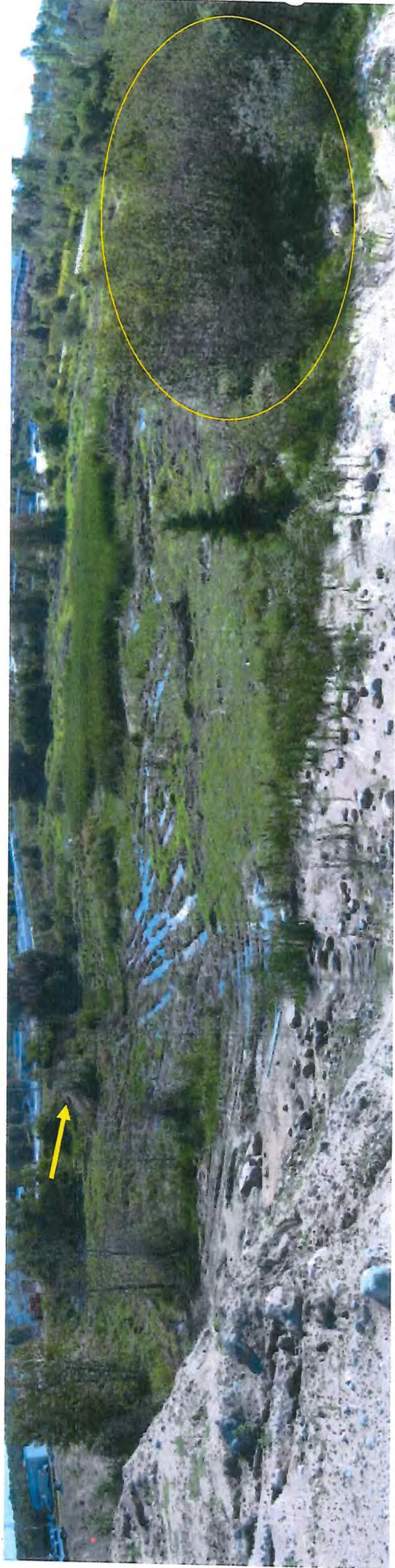


Photo no. 2: Vue en plongée vers le milieu humide ouvert sur des cours d'eau. Le passage de machineries a détruit une partie de la végétation hydrophyte. Cette destruction n'avait pas été observée lors de l'inspection du 12 juillet 2005. La flèche jaune montre un chemin d'accès depuis le chemin du Moulin. Le cercle jaune montre une aulnaie.

Direction régionale de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides.

MONTAGE PHOTOGRAPHIQUE DE L'INSPECTION

Localisation : Intersection chemin du Moulin et Albiny-Paquette, lots 3048777, 3048776, 3048778 et 3049985 cadastre révisé du Québec à Mont-Laurier (Québec)
Intervenant : Gestion Laurent Lavoie ltée.
Date : 16 août 2005
N/RÉF : 7430-15-01-01922-00
Photographe: Guillaume Potvin, TPE



Photo no. 3: La rue Du Moulin se trouve derrière moi. Le camion blanc en haut du remblai est celui utilisé par Monsieur Daniel Lacroix de la firme Arseneault Arpenteurs-Géomètres qui procédait à l'arpentage du terrain. Une mesure a été prise du haut du remblai jusqu'au chemin Lallemand je note 200 mètres en moyenne de littoral qui pourrait faire l'objet d'un remblayage éventuel. Végétation hydrophyte présente. Le cercle rouge montre tout un secteur qui était peuplé de carex et qui a été détruit par le passage de machineries depuis le 12 juillet 2005.

Sainte-Thérèse, le 19 août 2005

AVIS D'INFRACTION

Gestion Laurent Lavoie ltée
690, Place Rollin
L'Île-Bizard (Québec)
H9C 2A3

N/Réf. : 7430-15-01-01922-00

Objet : Travaux ou activités dans le littoral d'un cours d'eau sur les lots 3048777, 3048776, 3048778 et 3049985, cadastre révisé du Québec (intersection boul. Albiny-Paquette et rue du Moulin) à Mont-Laurier (Québec).

Madame, Monsieur,

À la suite de l'inspection effectuée le 16 et 17 août 2005 par un fonctionnaire dûment autorisé de la Direction régionale du Centre de contrôle environnemental de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides à l'endroit mentionné en rubrique, nous avons constaté l'infraction suivante et ce, en dérogation à la loi :

- Avoir effectué des travaux ou une activité dans le littoral d'un cours d'eau depuis notre avis du 20 juillet 2005, sans avoir obtenu au préalable un certificat d'autorisation prévu à cette fin.
 - ◆ Loi sur la qualité de l'environnement,
article 22, 2^{ième} alinéa

Nous vous demandons donc de **cesser immédiatement** tout travaux ou toute activité à cet endroit et de nous soumettre un plan de la démarche effectuée pour corriger la situation et ce, **avant le 1^{er} septembre 2005.**

Nous vous rappelons que nous restons dans l'attente des documents demandés dans notre avis du 20 juillet 2005.

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées. Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard de l'infraction qui a été constatée.

Pour toute information additionnelle, vous pourrez communiquer avec Monsieur Guillaume Potvin au (450) 433-2220 poste 262.

JH/GP



Jacques Hallé
Coordonnateur-Division contrôle
Secteur municipal et hydrique

Sainte-Thérèse, le 17 novembre 2005

LC 044 801 550

AVIS

Gestion Laurent Lavoie ltée
690, Place Rollin
L'Île-Bizard (Québec)
H9C 2A3

N/Réf. : 7430-15-01-01922-00

Objet : Travaux ou activités dans le littoral d'un cours d'eau sur les lots 3048777, 3048776, 3048778 et 3049985, cadastre révisé du Québec (intersection boul. Albiny-Paquette et rue du Moulin) à Mont-Laurier (Québec).

Madame, Monsieur,

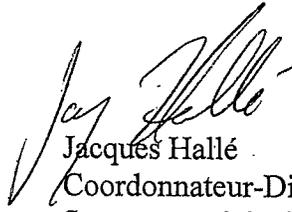
La présente fait suite à l'avis d'infraction du 19 août 2005 où nous vous demandions un plan de la démarche effectuée pour corriger la situation et ce, avant le 1^{er} septembre 2005. Depuis ce temps nous avons reçu une lettre datée du 25 août 2005 de la part de votre avocat nous demandant de vous accorder un délai additionnel soit jusqu'au 15 septembre 2005 pour répondre à l'avis d'infraction ce que nous vous avons accordé.

Par la suite, nous avons reçu copie d'une lettre datée du 14 septembre 2005 et signée par Monsieur Martin Lachapelle de la firme Fondex des Hautes-Rivières. Cette correspondance précise que la firme Fondex des Hautes-Rivières aurait obtenu un mandat sans préciser la nature de celui-ci.

Dans ce contexte nous vous demandons de nous signifier **par écrit et ce, avant le 5 décembre 2005** une date réaliste pour le dépôt d'une demande de certificat d'autorisation accompagnée de tous les documents relatifs à une telle demande à notre bureau de Sainte-Thérèse.

Pour toute information additionnelle, vous pourrez communiquer avec Monsieur Guillaume Potvin au (450) 433-2220 poste 262.

JH/GP



Jacques Hallé
Coordonnateur-Division contrôle
Secteur municipal et hydrique

Sainte-Thérèse, le 4 décembre 2012

CERTIFICAT D'AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(L.R.Q., chapitre Q-2, article 22)
(L.R.Q., chapitre M-11.4)

Gestion Laurent Lavoie ltée
690, carré Rollin
Montréal (Québec) H9C 2A3

N/Réf. : 7430-15-01-01922-01
400990222

Objet : Remblayage de milieu humide

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 30 mars 2012, reçue le 18 septembre 2012 et dûment complétée le 28 novembre 2012, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2) et conformément à la *Loi concernant des mesures de compensation pour la réalisation de projets affectant un milieu humide ou hydrique* (L.R.Q., c.M-11.4), la titulaire ci-dessus mentionnée à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Remblayage d'une superficie de 0,47 hectare d'un marais d'une superficie de 1,27 hectare.

Le projet de remblayage se situe sur le lot 3 049 985 du cadastre du Québec, ville de Mont-Laurier, MRC Antoine-Labelle.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Lettre signée par **23-24** datée du 17 septembre 2012, accompagnant la demande de certificat d'autorisation pour le remblayage partiel d'un milieu humide afin de réaliser un développement commercial, signée par M^{me} Lisette Lachaine, présidente, Gestion Laurent Lavoie ltée, le 30 mars 2012;

- Courriel au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, transmis le 14 novembre 2012 par l' **23-24** accompagnant l'acte de cession du lot 5 175 710 d'une superficie de 12 228 mètres carrés à la ville de Mont-Laurier, signé par M^{me} Lisette Lachaine, présidente, Gestion Laurent Lavoie ltée, le 23 octobre 2012;
- Courriel au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, concernant des engagements supplémentaires, transmis le 22 novembre 2012 par M. **23-24**
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, signée le 26 novembre 2012 par M. **23-24** accompagnant la résolution (12-11-832) du conseil municipal de la ville de Mont-Laurier, confirmant l'engagement de la ville à faire une modification de zonage du terrain cédé par Gestion Laurent Lavoie ltée, afin de l'inclure dans une affectation et un zonage de conservation.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



HP/DG/cp

Hélène Proteau
Directrice régionale de l'analyse et
de l'expertise de Montréal, de Laval,
de Lanaudière et des Laurentides

ANALYSÉ PAR:
RECOMMANDÉ PAR:



RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides
Région : Laurentides

1 Identification

Date de l'inspection : 2014-08-26

Heure d'arrivée : 10 h 34

Heure de départ : 11 h 16

Inspecteur : Sophie Janelle-Morin

Accompagné de :

N° intervention : 300881941

Type d'intervention : Inspection

N° gestion documentaire : 7430-15-01-01922-01

N° du rapport d'inspection : 401172672

N° demande : 200399050

Type de demande : Plainte à car. environnemental

But de l'inspection : Vérifier le bien-fondé de la plainte du 9 mai 2014 concernant l'entraînement de sédiments et du remblayage dans un milieu humide.

Lieu inspecté

Nom du lieu : (terrain vacant) Gestion Laurent Lavoie ltée

Nom usuel du lieu :

N° du lieu : X2074416

Type de lieu : terrain sans usage précis

Localisation du lieu inspecté :

Adresse du lieu : Coin Albiny-Paquette et rue Du Moulin

Mont-Laurier (Québec) H0H 0H0

Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 46,550915640500;-75,478149120300

Intervenant du lieu

Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Gestion Laurent Lavoie ltée	Propriétaire	1010, rue Sherbrooke Ouest, bureau 605 Montréal (Québec) H3A 2R7	Y2046827

Conditions météo

Nuageux, 22°C

Personnes rencontrées

SO

Plainte

SO

Plaignant rencontré :

oui

non

Photos numériques

Nombre de photos prises sur le terrain : 23

Nombre de photos annexées au rapport : 3

Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Sophie Janelle-Morin avec un appareil photo de type Canon PowerShot A580. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.

Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-15\janso01\7430-15-01-01922-01\2014-08-26

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée.

Grilles d'inspection annexées

SO

Autres pièces annexées au rapport

SO

	Numéro	Titre
<input checked="" type="checkbox"/> Croquis	1	Délimitation des travaux et angles de prise de vue des photographies, inspection du 26 août 2014.
<input checked="" type="checkbox"/> Autre	2	Photographies prises lors de l'inspection du 26 août 2014.

Échantillons

SO

L'inspection fait suite à la réception d'un signalement le 9 mai 2014, concernant du remblayage et de l'entraînement de sédiments dans un milieu humide, sur les lots 5 254 803 et 5 254 804 du Cadastre du Québec, à Mont-Laurier. L'un des terrains serait vacant et l'autre a été vendu récemment pour y construire un restaurant A & W.

Le 12 juillet 2005, un inspecteur du Centre de Contrôle Environnemental du Québec (CCEQ) a constaté que la compagnie Gestion Laurent Lavoie Ltée. remblayait dans un milieu humide sans autorisation. Un avis d'infraction leur a été signifié le 20 juillet 2005.

Un certificat d'autorisation (#doc 400990222) a été délivré le 4 décembre 2012 à la compagnie, pour poursuivre le remblayage du marais sur 0,47 hectare.

À noter que lors de l'inspection, des points GPS ont été relevés à l'aide d'un GPS Dakota 10 de Garmin et la précision de l'appareil variait entre +/- 3 m et +/- 4 m. Ces points ont été géoréférencés à l'aide du logiciel ArcGIS 10.1 de ESRI.

3 Description de l'inspection

À mon arrivée sur les lieux, je constate la présence d'un remblai récemment ensemené (il y a environ un an), vis-à-vis le lot 5 254 804 et d'un remblai plus âgé sur le lot 5 254 803. Le talus est abrupt et a une hauteur d'environ 10 mètres (photo 1).

Je descends au pied du remblai et constate la présence d'une barrière à sédiments, qui délimite le remblai et le marais (photo 2). Je marche tout le long du remblai en prenant des points GPS.

Je note qu'une seule zone n'a pas été remblayée, vis-à-vis la sortie de l'égout pluvial du MTQ (photo 3).

Je remonte le talus et constate la présence de deux panneaux sur le terrain vacant. Le premier indique « terrain commercial à vendre » et le deuxième mentionne qu'il est interdit d'y faire des déversements. Des blocs de béton ont également été installés à travers les deux accès du terrain.

4 Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

Où

Le remblai a été autorisé sur le lot 3 049 985 du Cadastre du Québec. En consultant le registre foncier du Québec, je constate que ce lot a été subdivisé le 1^{er} mai 2013. Il s'agit maintenant des lots 5 254 803 et 5 254 804.

Le lot 5 254 803 appartient à la compagnie Gestion Laurent Lavoie inc. et le lot 5 254 804, qui appartenait à la même entreprise, mais a été vendu le 5 juillet 2013, à la compagnie 9234-5255 Québec inc.

Qui

J'ai les motifs raisonnables de croire que c'est la compagnie Gestion Laurent Lavoie inc., qui était propriétaire des deux lots et qui détient le certificat d'autorisation pour le remblayage du marais, qui a réalisé les travaux.

Quoi

À l'aide du logiciel ArcGIS, je géoréférence mes points GPS sur la carte de caractérisation du milieu humide, réalisée par 23-24 croquis 1). Je constate que le remblai a été réalisé dans le marais, à l'intérieur de la zone autorisée. Le certificat d'autorisation est donc respecté.

Quand

Selon le plaignant, les travaux auraient été réalisés à l'année 2013.

5 Conclusion

Lors de cette inspection, je n'ai pas constaté de manquement à la Loi sur la qualité de l'environnement.

Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés



6 Recommandations

Ainsi, je recommande de fermer le dossier.

Rédigé par : Sophie Janelle-Morin

Signature :



Date de signature :
3 septembre 2014

7 Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : MYRIÈNE BRUNEAU

Fonction : Chef d'équipe

Signature :



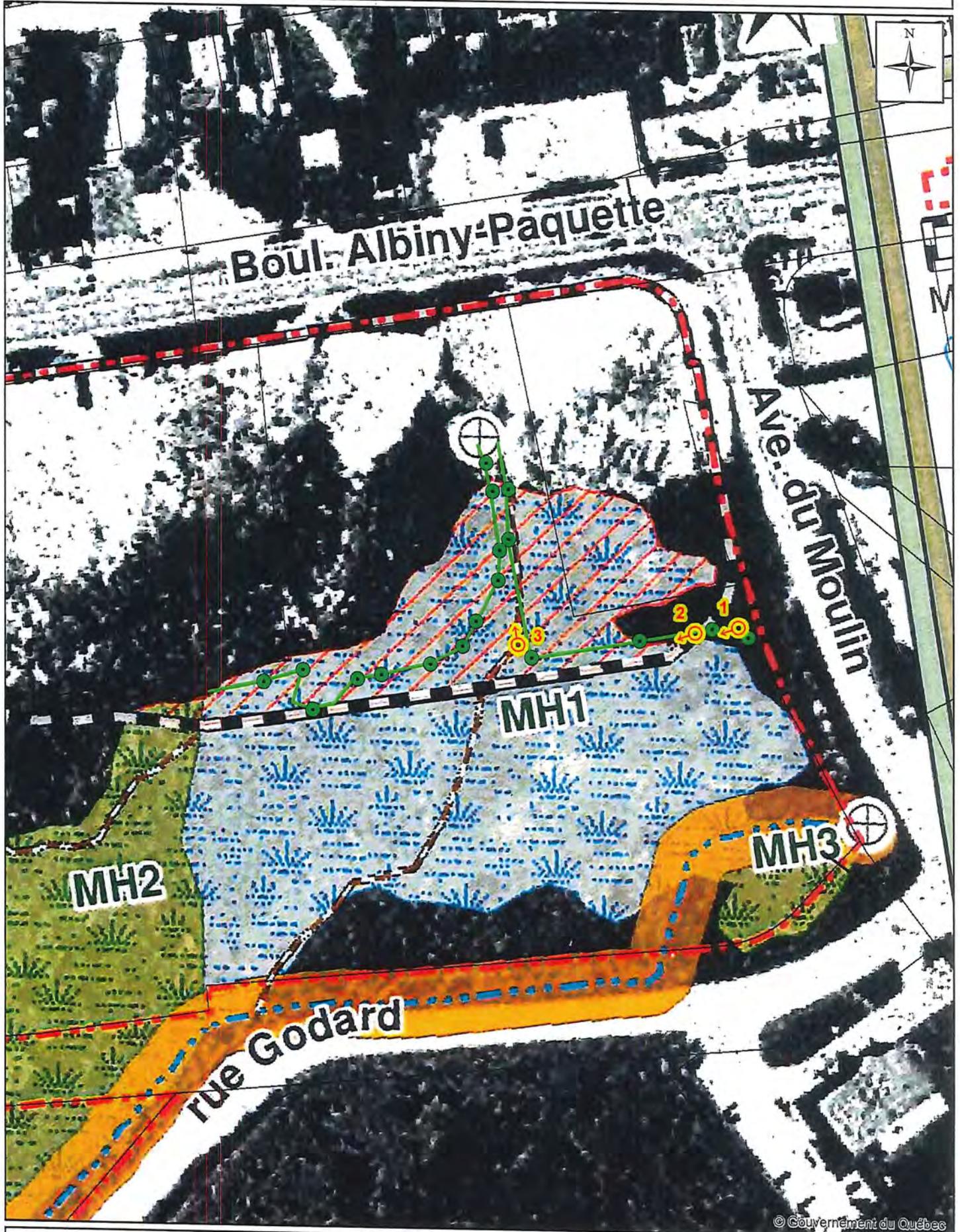
Date : 2014-11-26

Commentaires :

Je suis en accord avec les recommandations formulées :

Fermer le dossier

Délimitation des travaux et angles de prise de vue des photographies, inspection du 26 août 2014.



© Gouvernement du Québec

LÉGENDE :

- Point géoréférencé
- 1 no de la photo et angle de prise de vue
- Délimitation du remblai

Échelle : Mètres
0 5 10 20 30 40 50

Source des données :

Données vectorielles (carte topographique, limites administratives, etc.) : © Gouvernement du Québec
Orthophotographies : © Gouvernement du Québec
ou © Communauté métropolitaine de Montréal

© Gouvernement du Québec, tous droits réservés, 2011.

Réalisé par :
Sophie Janelle-Morin

Ministère
du Développement durable,
de l'Environnement
et de la Lutte contre les
changements climatiques

Québec

La carte, intitulée « Figure 4 : Localisation du secteur visé pour la compensation (prop.2) », provient du document « Demande de CA pour travaux d'empiètement dans un milieu humide », daté du mois d'août 2012 (dossier 7430-15-01-01922-01).

Annexe - Photos

Photo no : 1

Fichier : IMG_0203.jpg

Description :

Flèche rouge : vieux remblai

Flèche jaune : remblai récemment
ensemencé

Le talus est abrupt et a une hauteur
d'environ 10 mètres.



Photo no : 2

Fichier : IMG_0210.jpg

Description :

Barrière à sédiments, qui délimite le
remblai et le marais.



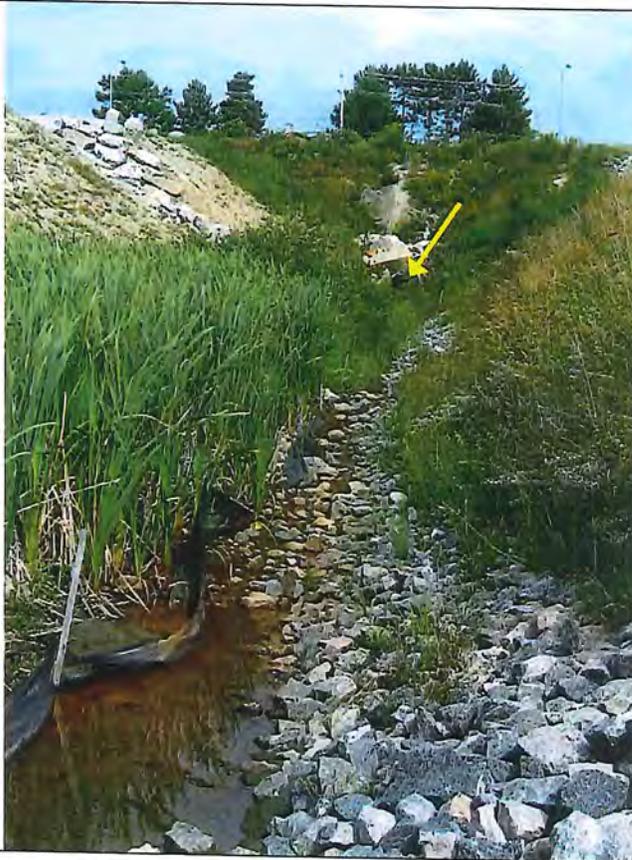
Photo no : 3

Fichier : IMG_212.jpg

Description :

La zone vis-à-vis la sortie de l'égout pluvial du MTQ n'a pas été remblayée.

Flèche jaune : sortie de l'égout pluvial.



GEN 169 39' 50" N. 75° 38' 46" E

100pi

50m



5254803

3048778

5254804

3049758

12